

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 3 du 21 septembre 2010



## A RETENIR CETTE SEMAINE

- Encore quelques parcelles au stade cotylédons.
- Grande majorité des parcelles entre 3 et 6 feuilles.
- Baisse de l'activité limace mais continuer la surveillance (notamment sur les petits colzas).
- Faible activité des altises.
- Pucerons verts observés.

## Réseau 2010-2011

Le réseau « colza » 2010-2011 continue de se constituer. A ce jour, 41 parcelles sont suivies. 29 parcelles ont fait l'objet d'au moins une observation cette semaine.

## Stade des colzas

Les colzas les plus développés atteignent 6 feuilles.  $\frac{2}{3}$  des parcelles sont entre 3 et 4 feuilles.

- A : pas de feuilles vraies. Seules les deux cotylédons sont visibles :	3%
- B1 : 1 feuille :	10%
- B2 : 2 feuilles :	25%
- B3 : 3 feuilles :	28%
- B4 : 4 feuilles :	31%
- B6 : 6 feuilles :	3%

## Ravageurs

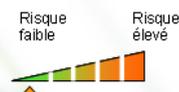
Afin de bien repérer l'arrivée des ravageurs potentiellement nuisibles, il est important de mettre en place des cuvettes jaunes et de bien les positionner. Pour cela se reporter au BSV N°1 du 08 septembre 2010.

## Altises des crucifères ou petites altises

Si les captures dans les cuvettes sont peu nombreuses cette semaine, sur 14 observations effectuées en végétation il y a 7 situations qui présentent des plantes avec des morsures. Les taux d'attaque semblent plus élevés en Saône-et-Loire avec 40% de pieds touchés à Baudrières (stade cotylédon) et 60% à Saint Loup de Varennes (stade 1 feuille). Une parcelle dans l'Yonne à Fouchères (stade 2 feuilles) est également signalée avec 50% de pieds portant des morsures. Mais nous sommes en dessous des seuils de nuisibilité. Près de 40% des parcelles sont hors de la période de risque.

Période de risque → depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

Seuil de nuisibilité → 8 pieds sur 10 portant des morsures, sans dépasser le quart de la surface végétative.



## Prévisions météorologiques du mercredi 22 au mardi 28 septembre:

Après une belle période ensoleillée en ce début de semaine, le ciel va se couvrir dès jeudi. Des pluies orageuses sont prévues pour vendredi avec une chute des températures principalement des maximales (16°C). Les minimales resteront au dessus de 10°C. Dès lundi le soleil devrait revenir mais les températures resteront toujours aussi fraîches (4-5°C en mini et 15-16°C en maxi).

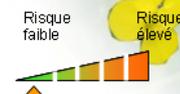




### Altises d'hiver adultes

La grosse altise a été capturée dans plus de la moitié des cuvettes (7 sur 13 avec 1 à 8 individus piégés). Quelques parcelles sont signalées avec des morsures sur plantes. 1 seule a atteint le seuil de nuisibilité à Saint-Martin-Belle-Roche (71).

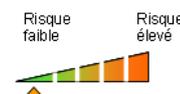
- Période de risque → depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles dans le cadre du risque adultes.
- Seuil de nuisibilité → 8 pieds sur 10 portants des morsures ou 30 captures cumulées en cuvette.



### Altises d'hiver larves

Etant donné l'arrivée précoce de l'adulte et les températures actuellement douces voir chaudes, le risque de développement rapide des différents états larvaires est possible avant l'hiver. **Cependant, aucune parcelle du réseau de surveillance n'a atteint le seuil d'intervention contre ce ravageur qui est basé sur le nombre de captures des adultes en cuvette.**

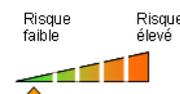
- Période de risque → depuis le stade rosette jusqu'au décolllement du bourgeon terminal.
- Seuil de nuisibilité → 70% de plantes avec au moins une galerie au stade rosette.



### Tenthrede de la rave

L'activité en végétation de ce ravageur a baissé au cours de la semaine dernière. La capture des adultes dans les pièges sur végétation n'est pas un indicateur pertinent vis-à-vis du risque mais un indicateur d'alerte. A ce jour, 14 cuvettes sur 19 montraient la présence de ce ravageur (de 1 à 42 individus) – 42 individus piégés à Saint-Martin-Belle-Roche (71), 25 à Saint Maurice-aux-Riches-Hommes (89) et Michery (89).

- Période de risque → depuis la levée jusqu'au stade 6 feuilles mais généralement plutôt entre 3 et 6 feuilles en cas de population larvaire importante.
- Seuil de nuisibilité → il n'existe pas de seuil. Surveiller les dégâts sur feuilles. Des dégâts supérieurs au ¼ de la surface végétative totale peuvent être un seuil à retenir.

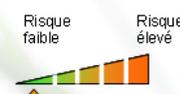


Les adultes ne sont pas directement nuisibles pour la culture. C'est uniquement les larves qui peuvent être préjudiciables en cas de forte présence et principalement sur des colzas qui végètent. En conditions favorables, s'il y a présence de larves, les dégâts apparents – jusqu'alors anodins – évoluent rapidement sur une dizaine de jours.

### Limaces

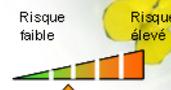
Le retour à des conditions climatiques plus sèches de ces derniers jours est défavorable à l'activité des limaces. Mais continuer à bien surveiller les parcelles notamment les moins développées.

- Période de risque → depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.





### Pucerons verts du pêcher



La présence du puceron vert du pêcher est signalée dans 4 parcelles du réseau à Nesle-et-Massoult (21), Saint-Loup-de-la-salle (71), Esnon (89) et une autre parcelle de l'Yonne avec une pression allant jusqu'à 50% de plantes porteuses. A la tour d'Auxerre seulement 3 individus ont été capturés.

- Période de risque → depuis la levée jusqu'à 6 semaines de culture, correspondant à la période de risque de transmission des viroses.
- Seuil de nuisibilité → 20% de plantes portant des pucerons.

A noter que des pucerons cendrés ont été observés sur deux parcelles de colza à Esnon (89), Nesle et Massoult (21) ainsi que dans un champs de repousses à Saint Julien (89).

### Taupins

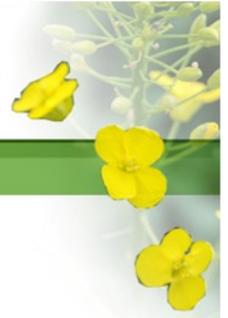
Plusieurs parcelles de l'Yonne sur le secteur de Saint-Julien-du-Sault et Flogny-La-Chapelle ont été signalés avec des dégâts de taupins par zone représentant 10 à 30% de la surface des parcelles. Cette larve jaune bien connue (appelée aussi larve « fil de fer ») se développe dans le pivot. Dans les cas les plus graves cela a entraîné des re-semis.

### Maladies

Une parcelle à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (89) a été observée avec la présence de mildiou sur 25% de pieds.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CAPSERVAL - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – SERAGRI - MINOTERIE GAY – JFB APPRO – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - AGIR SA - SAS BRESSON – AGRIDEV – THEOL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



## Céréales à paille

### Réglementation anthraquinone pour le traitement des semences

Suite aux retraits des AMM des produits contenant de l'anthraquinone, le délai d'utilisation des semences traitées avec ces produits est arrivé à terme le 15 juin 2010.

Néanmoins, le ministre en charge de l'agriculture vient d'autoriser l'écoulement de stocks de semences enrobées de préparations phytopharmaceutiques à base d'anthraquinone. Cette décision n'autorise pas la pratique de l'enrobage sur les semences. Elle n'autorise que l'écoulement des stocks résiduels dans la limite des volumes spécifiés constitués antérieurement à la date de fin de délai d'écoulement des stocks (15 juin 2010).

Elle autorise les semis de ces semences jusqu'au 31 décembre 2010. Cultures concernées : Blé tendre, blé dur, orge d'hiver, avoine, triticale, seigle.

Produits concernés : Austral Plus, Celest, Celest Fly, Celest Gold, Celest orge, Celest Supertriple, Gaucho

